



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

L'Atelier B'Lingua – Centre de formation en langues

Mise à jour : 24/08/2026

La loi n°92/1442 du 31 décembre 1992 nous fait l'obligation de vous indiquer que le non-respect des conditions de paiement entraîne des intérêts de retard suivant modalités et taux minima définis par la loi.

Article 1 – Objet et définition du Client

1.1 Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent les relations entre L'Atelier B'Lingua et ses clients, concernant les prestations de formation en langues (anglais et/ou espagnol) financées par divers dispositifs : CPF, entreprises, OPCO, France Travail (ex-Pôle Emploi), Région, services publics (État, ministères, hôpitaux, collectivités, etc.) .

Toute inscription et recours aux prestations impliquent l'acceptation sans réserve des présentes CGV, qui prévalent sur toutes autres conditions non expressément agréées par L'Atelier B'Lingua.

1.2 Définition du Client

Le terme Client désigne toute personne morale ou organisme qui inscrit un ou plusieurs bénéficiaires à une formation dispensée par L'Atelier B'Lingua et dont la formation est financée par un tiers.

Le Client peut être :

1. Une entreprise ou un employeur finançant la formation d'un ou plusieurs salariés directement ou via un OPCO .
2. Un organisme public (ministères, hôpitaux, collectivités, établissements de l'État) finançant la formation de ses agents.
3. Un demandeur d'emploi bénéficiant d'un financement par France Travail (ex-Pôle Emploi) ou la Région .
4. Un organisme collecteur de fonds (OPCO, Région, État, etc.) finançant une formation professionnelle.
5. Toute entité finançant une formation en langue pour un bénéficiaire autre qu'un particulier autofinçant sa formation.

Les présentes CGV ne s'appliquent pas aux particuliers finançant eux-mêmes leur formation.

Le Client est celui qui contracte la formation, qu'il s'agisse du bénéficiaire direct ou d'un financeur tiers (entreprise, OPCO, État, etc.).

Article 2 – Types de prestations de formation

Nos formations sont proposées sous différents formats :

1. Formations en individuel : Cours personnalisés pour répondre aux besoins spécifiques d'un stagiaire.
2. Formations en inter-entreprise : Sessions ouvertes aux salariés de plusieurs entreprises.
3. Formations en intra-entreprise : Cours dédiés à une seule entreprise ou organisation.

Types de financement :

Les formations peuvent être financées par :

- CPF : Formation éligible au Compte Personnel de Formation, débouchant sur une certification (TOEIC, CLOE, etc.). La démarche de demande de formation doit s'effectuer via l'interface <https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-priv...>
- Entreprises et OPCO : Formation financée directement par l'employeur ou via un Opérateur de Compétences. Une convention de formation signée par l'entreprise ou un document d'accord de prise en charge financière délivré par l'Opco sera nécessaire pour démarrer la formation.
- France Travail / Région : Formation financée pour les demandeurs d'emploi. Un document d'accord de prise en charge financière sera nécessaire pour démarrer la formation.
- Services publics : Ministères, hôpitaux, collectivités, établissements d'État. Une convention de formation, un document d'accord de prise en charge financière ou un bon de commande délivré par l'organisme financeur sera nécessaire pour démarrer la formation.

Article 3 – Inscriptions et obligations

Toute inscription fait l'objet d'une convention, d'un devis ou d'un contrat de formation mentionnant le programme, les modalités, le coût et les conditions de règlement.

L'action de formation aura lieu sur la base du planning prévisionnel remis préalablement au stagiaire.

Engagement du stagiaire :

- **Pour les formations financées via le CPF**, l'apprenant s'engage à suivre l'intégralité de la formation et à se présenter à la certification en fin de parcours, conformément aux Conditions Générales d'Utilisation (CGU) du CPF. Il s'engage à respecter les obligations qui conditionnent le financement. En cas de non-respect de ces engagements entraînant un refus de paiement par le CPF, L'Atelier B'Lingua se réserve le droit de facturer directement au stagiaire le montant restant dû.

Droit de rétractation : Lorsqu'il confirme sa demande d'inscription, le Stagiaire dispose d'un délai de 14 (quatorze) jours ouvrés pour se rétracter. Afin de permettre au Stagiaire d'exercer son droit de rétractation, une fonctionnalité est prévue sur la Plateforme. L'Organisme de formation reçoit une notification de la rétractation du Stagiaire sur son Espace professionnel.

A l'expiration du délai de rétractation, le Stagiaire est considéré comme inscrit et sa place réservée. Il est dès lors tenu de participer à la formation.

Le Stagiaire accepte expressément que le contrat le liant à l'Organisme de formation soit exécuté avant l'expiration du délai de rétractation à l'entrée en formation. En tout état de cause, il renonce à son droit de rétractation à la date de début de la formation mentionnée dans la Commande qu'il a acceptée.

Consulter : [Politique d'annulation et d'absence du stagiaire – consultable sur le site de MonCompteFormation](#)

- **Tout stagiaire bénéficiant d'un financement par son entreprise, un OPCO, France Travail, la Région ou un organisme public s'engage à :**

Assiduité et présence :

- Suivre l'intégralité de la formation conformément au programme établi.
- Respecter les horaires et le calendrier de formation.
- Signer les feuilles d'émargement à chaque session (ou tout autre dispositif de suivi de présence exigé par le financier).
- Se présenter à l'épreuve de certification en fin de formation (si prévue par le financement), notamment pour les formations financées via France Travail ou la Région, où cette obligation conditionne le financement.
- Respecter les règles de formation

- Adopter un comportement professionnel et respectueux
- Respecter le règlement intérieur de L'Atelier B'Lingua et, le cas échéant, celui de l'entreprise ou de l'administration d'origine.

Absences et justifications :

- Informer immédiatement L'Atelier B'Lingua et son financier en cas d'empêchement.
- Fournir un justificatif (arrêt maladie, mission professionnelle urgente, etc.) en cas d'absence.

Justificatif d'assiduité

- La présence est attestée par des feuilles d'émargement signées à chaque séance (physique ou virtuelle).
- En cas de non-respect des obligations de présence, L'Atelier B'Lingua se réserve le droit d'informer les financiers et d'appliquer des sanctions financières (facturation des heures non suivies).

Article 4 – Tarifs et facturation

Les tarifs varient selon le type de formation et de financement.

Ils incluent :

- ✓ Analyse des besoins de l'entreprise (objectifs linguistiques, contexte métier, profils des apprenants)
- ✓ Tests de positionnement en amont évaluant les 4 compétences clés
- ✓ Élaboration d'un programme sur mesure adapté aux niveaux et aux objectifs
- ✓ Animation des sessions par un formateur expérimenté (natif ou bilingue)
- ✓ Temps de trajet du formateur (si applicable) et temps de préparation des cours
- ✓ Supports pédagogiques fournis pendant la formation (numériques ou imprimés)
- ✓ Suivi de la progression des apprenants
- ✓ Émission des documents administratifs (programme, feuilles d'émargement, attestations)
- ✓ Bilan final de formation
- ✓ Accès à la plateforme de formation (si applicable).
- ✓ Frais de déplacement pour formations intra-entreprise à moins de 5 km de La Rochelle.

Ils n'incluent pas :

- X Frais de restauration et d'hébergement.
- X Déplacements pour formations à plus de 5 km de La Rochelle.
- X Emplacements de salles ou d'équipements spécifiques.
- X Mise à disposition de salle de formation (si la formation a lieu chez le client)

Article 5 – Modalités de paiement

Les tarifs s'entendent hors taxes, les frais de déplacement si appliqués, sont indiqués. Les factures sont établies TTC, à l'ordre et à l'adresse de l'organisme financeur ou à défaut du client lui-même. Les factures sont payables au comptant, sans escompte, à réception par chèque ou virement. En conséquence le paiement anticipé ne donne pas lieu à remise.

En cas de retard de paiement, sur mise en demeure préalable, une pénalité égale à 3 fois le taux d'intérêt légal est dûe.

Spécificités selon le type de financement :

- CPF : Paiement géré via "Mon Compte Formation". En cas de non-respect de ses engagements entraînant un refus de paiement par le CPF, L'Atelier B'Lingua se réserve le droit de facturer directement au stagiaire le montant restant dû.
 - OPCO / Entreprises : Facturation à l'OPCO et/ou l'entreprise avec acompte possible. Facturation sur la base de feuilles d'émargements transmises en fin de parcours, voire également en milieu de parcours de formation. Si l'OPCO ne prend pas en charge le coût, la facture est due par l'entreprise. En cas de non-respect de ses/leurs engagements entraînant un refus de paiement par l'OPCO, le montant restant dû sera facturé directement au(x) stagiaire(s) ou à l'entreprise dont il(s) dépend(ent).
 - France Travail / Région / Services Publics : Paiement selon la convention signée. Facturation sur la base de feuilles d'émargements transmises en fin de parcours à l'organisme financeur. En cas de non-respect de ses/leurs engagements entraînant un refus de paiement par le financeur, le montant restant dû sera facturé directement au(x) stagiaire(s).
- En cas de retard, des pénalités de retard au taux légal seront appliquées.

Article 6 – Absences et abandons

- Conditions en cas d'absence pour une formation intra-entreprise :

En cas d'absence, le(s) stagiaire(s) est/sont tenu(s) d'en informer L'Atelier B'Lingua au moins 24 heures à l'avance (hors cas d'absence justifiée).

- Absence de l'ensemble du groupe prévue à l'avance : Si l'absence est signalée dans les délais, la séance pourra être rattrapée à une autre date, sous réserve de disponibilité, au cours de la période de formation prévue.
- Absence de l'ensemble du groupe sans préavis : En l'absence de notification dans les délais, la séance sera considérée comme due pour tous les participants inscrits.
- Absence d'un ou plusieurs participants : Si la séance a lieu, elle sera considérée comme due pour tous les participants inscrits, même si certains sont absents.

- Conditions en cas d'absence pour un stagiaire en formation inter-entreprise et/ou en individuel :

En cas d'absence, le stagiaire est tenu d'en informer L'Atelier B'Lingua au moins 24 heures à l'avance (hors cas d'absence justifiée).

- Absence prévue à l'avance : Si l'absence est signalée dans les délais, la séance pourra être rattrapée à une autre date, sous réserve de disponibilité, au cours de la période de formation prévue.
- Absence sans préavis : En l'absence de notification dans les délais, la séance sera considérée comme due.

6.1 Absences justifiées et non justifiées

Toute absence doit être justifiée et signalée dans les délais impartis.

- Absences justifiées (maladie avec certificat médical, accident, cas de force majeure) : Un constat est envisageable.
- Absences non justifiées : Toute absence sans motif valable et/ou justifiable entraîne la facturation des heures non suivies au Client.

Spécificités selon le type de financement :

- Formation financée par un OPCO

- En cas d'absence(s) injustifiée(s) entraînant un refus de paiement par l'OPCO, le montant restant dû sera facturé directement au(x) stagiaire(s) ou à l'entreprise dont il(s) dépend(ent).
- Si une clause le prévoit, l'entreprise peut exiger un remboursement du stagiaire en cas d'abandon.

- Formation financée par une entreprise

- La/les absence(s) injustifiée(s), seront facturée(s) à l'entreprise dont le(s) stagiaire(s) dépend(ent).
- Si une clause le prévoit, l'entreprise peut exiger un remboursement du stagiaire en cas d'abandon.

Formation financée par France Travail ou la Région

- Toute absence non justifiée peut être signalée au financier et entraîner une suspension des allocations.
- Un abandon sans motif valable peut obliger le stagiaire à rembourser une partie des frais de formation.

- Formation financée par un organisme public (État, ministère, hôpital, collectivité, etc.)

- En cas d'absence(s) injustifiée(s) entraînant un refus de paiement par l'organisme financeur, le montant restant dû sera facturé directement au(x) stagiaire(s).
- Les absences non justifiées peuvent entraîner une retenue sur salaire ou une obligation de remboursement.
- L'administration de rattachement peut appliquer des sanctions disciplinaires en cas de non-respect des engagements pris.

Spécificité formations en groupe inter-entreprise adultes - Annulation d'une séance due à un manque de participants :

Dans le cadre des formations en groupe inter-entreprise, si un participant est le seul inscrit à une séance et que nous en sommes informés à l'avance (d'où l'importance de nous signaler toute absence), il recevra une notification en amont par sms ou email. Il pourra alors choisir entre : maintenir la séance en format individuel, qui durera 1h au lieu de 1h30 mais sera comptabilisée comme une séance de 1h30, ou bien reporter la séance. Si possible, nous lui proposerons un autre créneau disponible dans la même semaine. En cas de désistement des autres participants à la dernière minute, l'apprenant se verra également proposer ces deux options.

6.2 Abandon de formation

L'abandon d'une formation sans motif valable entraîne :

- Pour le CPF : Une facturation des heures restantes et un signalement à "Mon Compte Formation" - Perte du montant total engagé.
- Pour les entreprises / OPCO / France Travail : La facturation totale ou partielle de la formation selon les termes de la convention.
- Pour les services publics : Une pénalité pouvant être appliquée selon le contrat signé.

Article 7 – Cas de force majeure

En cas de force majeure (maladie grave, décès d'un proche, catastrophe naturelle, obligations légales imprévues, etc.), l'apprenant peut demander :

- Un report de la formation, sous réserve de justificatif.
- Une exonération des frais d'annulation, après étude du dossier.

Conditions spécifiques en cas d'interruption ou d'annulation pour force majeure

En cas d'interruption ou d'annulation de la formation pour force majeure dûment reconnue, le bénéficiaire pourra :

- Reprendre ou continuer sa formation dans une autre session sans coûts supplémentaires.
- Rompre le contrat si la reprise est impossible.

Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées seront dues, en proportion de leur valeur prévue au contrat ou à la convention. Le bénéficiaire devra informer L'Atelier B'Lingua par lettre recommandée avec accusé de réception (AR) dès la survenance de l'événement de force majeure, en raison des circonstances rencontrées.

Le contrat sera considéré comme rompu dès que L'Atelier B'Lingua aura dûment constaté et accepté le cas de force majeure.

Article 8 – Annulations et reports d'une formation

8.1 Annulation du fait de l'apprenant

- Plus de 10 jours avant le début de la formation : Aucun frais.
- Entre 6 et 10 jours avant le début de la formation : 50 % du montant de la formation facturé.
- Moins de 5 jours avant le début de la formation : 100 % du montant dû.
- Annulation de dernière minute (< 24h) : La séance est due en totalité.

8.2 Annulation du fait de L'Atelier B'Lingua

Si L'Atelier B'Lingua est contraint d'annuler une formation (indisponibilité du formateur, problème technique, etc.), une nouvelle date sera proposée. À défaut, un remboursement intégral sera effectué.

Article 9 – Obligations et responsabilités

9.1 Obligations de L'Atelier B'Lingua

- Assurer une formation conforme au programme annoncé.
- Assurer le suivi administratif et pédagogique.

9.2 Obligations du Client

Le Client s'engage à :

- ✓ Respecter le calendrier de formation.
- ✓ Signer les feuilles d'émargement.
- ✓ Assurer l'assiduité des participants.
- ✓ Respecter les engagements financiers et contractuels.

En cas de comportement perturbateur, L'Atelier B'Lingua se réserve le droit d'exclure un participant sans remboursement.

Article 10 – Clause de non-détournement de formateurs

Le Client s'engage à ne pas recruter directement les formateurs de L'Atelier B'Lingua pour des prestations extérieures, sous peine de poursuites.

Article 11 – Propriété intellectuelle

Les supports de formation restent la propriété exclusive de L'Atelier B'Lingua et ne peuvent être reproduits sans autorisation.

Article 12 – Protection des données personnelles

Les données sont traitées selon le RGPD. Le Client peut exercer son droit d'accès et de rectification en contactant contact@latelierblingua.com.

Article 13 – Litiges et juridiction

En cas de litige, une médiation sera privilégiée. À défaut d'accord, le tribunal de La Rochelle sera compétent.

Article 22 : Référence client

La société cliente autorise L'Atelier B'Lingua à la citer comme référence client dans ses supports marketing et de communication.

Fait à La Rochelle, le 02/01/2025

Pour L'Atelier B'Lingua, Nom et signature du représentant :

Béraud Stéphanie

Article 1 : Objet

Les présentes conditions générales de vente régissent les relations contractuelles entre la société L'Atelier B'Lingua et le client ne bénéficiant pas d'une prise en charge financière (CPF, Opco...). Toute inscription et recours aux prestations délivrées par L'Atelier B'Lingua implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales de vente qui prévaudront sur toutes autres conditions générales ou particulières non expressément agréées par L'Atelier B'Lingua.

Article 2 : Projet pédagogique et services

L'Atelier B'Lingua propose des activités en anglais et en espagnol destinées aux enfants, adolescents, étudiants et adultes, sous forme d'ateliers collectifs, de cours individuels ou en duo, de stages pendant les vacances scolaires et de préparations aux examens.

Les activités collectives sont organisées sous réserve d'un effectif minimum précisé sur la fiche tarifaire applicable à la formule choisie. En cas d'effectif insuffisant avant le début de l'activité, L'Atelier B'Lingua se réserve le droit de proposer un autre créneau ou une autre formule, avec information au client au moins 24h à l'avance, et d'annuler tout atelier annuel, stage vacances ou séance si moins de 3 participants sont inscrits, moyennant une information communiquée au client au moins 48h à l'avance.

Article 3 : Prix et modalités de paiement**Tarifs applicables**

Les tarifs applicables sont ceux figurant sur la fiche tarifaire en vigueur au jour de l'inscription. Ils sont exprimés en euros TTC.

Réductions tarifaires

Les réductions éventuellement proposées sont non cumulables, sauf mention contraire. Elles sont applicables uniquement aux formules collectives, sauf disposition expressément indiquée sur la fiche tarifaire, le devis ou tout autre document contractuel.

Elles ne s'appliquent pas aux cours individuels ni aux formules en duo.

Modalités de paiement

Le client s'engage à régler l'intégralité du prix correspondant à la formule choisie. Le paiement peut être effectué en une fois ou, pour les forfaits concernés, être échelonné jusqu'à 10 mensualités sans frais supplémentaires.

Le paiement échelonné constitue exclusivement une facilité de règlement du prix total de la formule souscrite. Il ne constitue pas un abonnement mensuel et ne permet pas au client de mettre fin unilatéralement à son engagement en interrompant les paiements.

Toute opposition, suspension ou révocation d'un prélèvement bancaire à l'initiative du client ne vaut ni résiliation de l'inscription ni annulation des sommes restant dues.

En l'absence d'une résiliation acceptée conformément aux présentes CGV, le solde de la formule souscrite reste exigible.

En cas d'incident ou d'interruption de prélèvement, le client devra régulariser les échéances dues par tout autre moyen de paiement accepté par L'Atelier B'Lingua.

Les règlements peuvent être effectués par chèque, virement bancaire ou prélèvement automatique, selon les modalités communiquées lors de l'inscription.

Retard ou défaut de paiement

En cas d'échéance impayée ou de prélèvement rejeté, suspendu ou révoqué, L'Atelier B'Lingua pourra, après relance restée sans effet, suspendre l'accès aux prestations jusqu'à régularisation. Les échéances impayées ainsi que, le cas échéant, les sommes restant dues au titre de la formule souscrite pourront être réclamées conformément aux dispositions contractuelles et légales applicables. L'Atelier B'Lingua se réserve la possibilité d'engager toute procédure utile au recouvrement des sommes dues.

Stages enfants et adolescents

Pour les stages enfants et adolescents, l'inscription devient définitive à réception du règlement. À défaut de paiement au plus tard 5 jours avant le début du stage, la réservation pourra être annulée.

Tests de niveau et évaluations préalables

Afin de proposer une formule adaptée au niveau et aux objectifs du participant, L'Atelier B'Lingua peut proposer une évaluation préalable.

Un court test de positionnement peut être proposé gratuitement (20 à 30 minutes environ).

Une évaluation complète nécessite un rendez-vous individuel avec un formateur. Elle est facturée 45 € TTC pour 1 heure.

Lorsque l'évaluation nécessite davantage de temps, les modalités et le tarif sont précisés avant le rendez-vous.

Ce montant est déduit de la première facture en cas d'inscription dans les 30 jours suivant le test. En l'absence d'inscription, il reste acquis au titre du temps pédagogique mobilisé.

Toute annulation moins de 24 h avant le rendez-vous entraîne la facturation

de l'évaluation, sauf cas de force majeure ou motif médical justifié.

Article 4 : Inscription

Toute inscription ne devient définitive qu'après paiement effectué dans les conditions indiquées à l'article 3 ci-dessus. En cas de transfert des locaux de L'Atelier B'Lingua dans un rayon de 20 km autour de l'adresse actuelle, les prestations se poursuivront dans les nouveaux locaux, sauf impossibilité particulière dûment justifiée par le client et examinée au cas par cas.

Article 5 : Durée de l'engagement et résiliation

L'inscription engage le client pour l'intégralité de la formule choisie et pour la période de validité indiquée sur la facture ou le document d'inscription.

La mise en place des activités, et notamment leur maintien, repose sur l'engagement des participants à prendre part aux séances prévues pendant la durée de la formule souscrite. Selon la formule choisie :

la formule annuelle engage le client pour l'ensemble des séances prévues au calendrier de la saison;

le forfait 10 séances engage le client pour 10 séances consécutives et peut être renouvelé selon les places disponibles;

les forfaits de cours collectifs enfants et adultes engagent le client pour le nombre de séances ou d'heures souscrit;

les forfaits individuels ou en duo engagent le client pour le nombre d'heures souscrit;

les stages engagent le client pour l'intégralité de la période réservée.

Les séances et heures comprises dans une formule doivent être utilisées pendant sa période de validité, telle qu'indiquée sur la facture. Pour les formules correspondant à une année scolaire, les éventuelles heures restant à utiliser peuvent être programmées jusqu'au 31 août suivant, sauf indication contraire figurant sur la facture.

À l'issue de cette période, les séances ou heures non consommées ne peuvent faire l'objet d'aucun report, remboursement ou avoir, ni être déduites du prix d'un nouveau forfait ou d'une nouvelle inscription. Elles ne peuvent notamment pas être transférées sur la saison suivante.

Toute formule commencée est due dans son intégralité.

Toutefois, une demande de résiliation anticipée pourra être examinée en cas de motif légitime et durable empêchant la poursuite des prestations, notamment un déménagement à plus de 20 km du centre ou une incapacité médicale prolongée, sur présentation d'un justificatif.

En cas d'acceptation de la résiliation, celle-ci prendra effet à compter de la réception des justificatifs, après règlement des prestations déjà réalisées ou dues jusqu'à cette date.

Article 6 : Absences, annulations et rattrapages

Sauf dispositions particulières indiquées ci-dessous, les absences ne donnent lieu ni à remboursement ni à avoir.

- Ateliers collectifs enfants et adolescents : En cas d'absence pour raison médicale justifiée, un rattrapage pourra être proposé dans un autre groupe, uniquement selon les places disponibles et sans garantie.

- Forfait 10 séances enfants/adolescents : Les 10 séances sont consécutives. Toute absence pendant la durée du forfait est décomptée, sauf situation médicale justifiée et possibilité de rattrapage dans un groupe équivalent.

- Cours individuels ou en duo : Toute séance annulée moins de 24 heures avant l'horaire prévu est due, sauf cas de force majeure ou motif médical justifié.

- Stages vacances : Toute inscription à un stage engage le client pour l'intégralité de la période réservée. Les absences en cours de stage ne donnent lieu ni à remboursement ni à avoir, sauf situation exceptionnelle examinée sur justificatif.

- Groupes adultes : Les cours collectifs adultes sont maintenus à partir de 3 participants. Lorsque l'effectif minimum n'est pas atteint pour une séance, une solution adaptée pourra être proposée : report, changement de groupe ou séance individuelle d'1h comptabilisée comme 1h30 de cours collectif.

- **Article 7 : Dispositions générales - Force majeure**

Aucune des parties ne pourra être tenue responsable d'un retard ou d'une inexécution résultant d'un événement de force majeure répondant aux conditions de l'article 1218 du Code civil.

En cas d'empêchement temporaire, l'exécution des prestations pourra être suspendue ou reportée. En cas d'empêchement définitif, les conséquences sur les prestations non réalisées seront examinées conformément aux dispositions légales applicables.

La partie invoquant un cas de force majeure devra en informer l'autre partie dans les meilleurs délais.

Hospitalisation, décès d'un proche, toute décision de justice ayant force exécutoire, tout ordre ou décision du gouvernement ou d'une entité administrative, les tempêtes, les inondations, les catastrophes naturelles, les mouvements sociaux (hors personnel de L'Atelier B'Lingua), les émeutes, les insurrections, les sabotages physiques ou logiques, les guerres, les pandémies et épidémies, les destructions ou détériorations catastrophiques de tous équipements ou locaux; l'interruption, la suspension, la réduction ou les dérangements d'électricité ou les interruptions de réseaux de télécommunications. La partie victime d'un cas de force majeure devra en informer L'Atelier B'Lingua sans délai.

- **Article 8 : Non sollicitation**

Le client s'engage à ne pas solliciter directement ou indirectement la/le/les intervenants pédagogiques de L'Atelier B'Lingua et de recourir à leurs services pour toute autre mission que celle qui lui aura été confiée par L'Atelier B'Lingua.

- **Article 9 : Retard lors de la récupération d'un enfant**

En cas de retard de la personne chargée de récupérer l'enfant à l'issue de son atelier, des frais de garde d'un montant de 8 € TTC par tranche de 15 minutes commencée pourront être facturés. Les enfants sont pris en charge uniquement pendant les horaires prévus de l'activité. En dehors de ces horaires, leur prise en charge exceptionnelle ne saurait dispenser les représentants légaux de leur obligation de ponctualité.

- **Article 10 : Respect des participants et bon déroulement des activités**

Les participants s'engagent à adopter un comportement respectueux envers les formateurs, les autres participants, les locaux et le matériel mis à disposition par L'Atelier B'Lingua. Afin de préserver la qualité des activités, chacun s'engage à respecter les horaires prévus et à ne pas perturber le déroulement des séances. Les téléphones portables doivent être placés en mode silencieux et leur utilisation pendant les cours est limitée aux urgences ou aux besoins pédagogiques autorisés par le formateur. Aucun enregistrement audio, vidéo ou photographie d'une séance ne peut être réalisé sans l'accord préalable de L'Atelier B'Lingua et des personnes concernées. Tout retard d'un participant n'entraîne ni prolongation de la séance, ni report, ni remboursement du temps non suivi.

En cas de comportement inadapté, perturbateur, irrespectueux ou portant atteinte à la sécurité ou au bon déroulement des activités, L'Atelier B'Lingua pourra rappeler au participant les règles applicables et, si nécessaire, adresser un avertissement. En cas de comportement grave ou persistant malgré avertissement, L'Atelier B'Lingua pourra suspendre ou mettre fin à la participation du participant concerné.

Lorsque le participant est mineur, l'avertissement et toute décision de suspension ou d'exclusion sont portés à la connaissance de ses représentants légaux.

Les conséquences financières d'une suspension ou d'une exclusion seront appréciées en fonction des circonstances, des prestations déjà réalisées et des frais engagés.

- **Article 11 : Droit à l'image**

Des photographies ou vidéos peuvent être réalisées ponctuellement dans le cadre des activités. Toute utilisation de l'image identifiable d'un enfant à des fins de communication fera l'objet d'une autorisation parentale écrite, distincte de l'inscription, précisant les supports et usages autorisés. L'absence d'autorisation n'a aucune incidence sur l'accès aux activités.

- **Article 12 : Matériel – Propriété intellectuelle**

Tout matériel (livres, revues, DVD, CD.....) mis à disposition et utilisé dans le cadre des prestations dispensées par L'Atelier B'Lingua reste sa propriété exclusive. Tous les éléments relatifs au contenu des prestations et sur les espaces internet de L'Atelier B'Lingua sont et restent la propriété intellectuelle exclusive de son titulaire. Il est strictement interdit de reproduire, exploiter, redistribuer ou utiliser de quelque manière, à quelque titre et pour quelque raison que ce soient, même partiellement, ces éléments sous quelque langue, forme, support et format que ce soit, sans l'accord préalable et écrit de L'Atelier B'Lingua.

- **Article 13 : Assurance**

L'Atelier B'Lingua est assurée au titre de sa responsabilité civile professionnelle. Elle ne saurait être tenue responsable de la perte, du vol ou de la détérioration des effets personnels apportés par les participants, sauf faute imputable à l'établissement. Pour les enfants mineurs, les représentants légaux certifient disposer d'une assurance responsabilité civile couvrant l'enfant dans le cadre des activités extrascolaires.

- **Article 14 : Règlement Général sur la protection des données**

Les données recueillies lors de l'inscription sont traitées par la SARL L'Atelier B'Lingua, pour la gestion des inscriptions, des paiements, des séances, du suivi pédagogique et des communications directement liées aux prestations souscrites.

Les données sont conservées pendant la durée nécessaire à la gestion de la relation contractuelle, puis archivées conformément aux durées légales applicables.

L'envoi de newsletters ou d'offres commerciales par e-mail est soumis au consentement préalable du client, recueilli séparément lors de l'inscription. Le client peut retirer son consentement à tout moment au moyen du lien de désabonnement figurant dans chaque communication ou en adressant une demande à contact@latelierblingua.com.

Conformément à la réglementation applicable, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition et, lorsque cela est applicable, de limitation et de portabilité de ses données. Il peut exercer ses droits en écrivant à contact@latelierblingua.com ou à l'adresse suivante : L'Atelier B'Lingua, 75 boulevard de Cognehors, 17000 La Rochelle.

Le client dispose également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

- **Article 15 : Nullité d'une clause**

Si l'une des clauses des présentes conditions générales de vente se trouvait nulle ou annulée, les autres clauses n'en seraient pas moins valables.

- **Article 16 : Réclamations, médiation et droit applicable**

Les présentes conditions générales de vente sont soumises à l'application du droit français. Les informations contractuelles et les produits proposés à la vente sont conformes à la législation française. Tout litige provenant de l'application des présentes conditions générales de vente sera soumis aux juridictions compétentes.

En cas de difficulté, le client est invité à adresser préalablement une réclamation à L'Atelier B'Lingua afin de rechercher une solution amiable.

- **Article 17 : Droit de rétractation en cas d'inscription à distance**

Lorsque l'inscription est conclue à distance et que le droit de rétractation est applicable, le client consommateur dispose d'un délai de 14 jours à compter de la conclusion du contrat pour exercer son droit de rétractation, sans avoir à justifier sa décision.

Lorsque le client demande expressément que les prestations commencent avant l'expiration de ce délai, les prestations effectivement réalisées avant la notification de la rétractation resteront dues au prorata du prix convenu.

Un formulaire type de rétractation est mis à disposition du client lorsque ce droit est applicable.

Fait à La Rochelle, le 24/08/2026

Pour L'Atelier B'Lingua, Nom et signature du représentant :

Béraud Stéphanie

